

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le trois du mois d'AVRIL

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	6
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	28/03/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS : MM/MMES. BRUNET M. à SPAGNOU D., GALLO C. à PERARD F., SCHMALTZ E. à REYNIER C., JOURDAN E à CODOUL B., SEBANI S. à CLEMENT JL., JAFFRE S. à FERAUD S.

ABSENT EXCUSE : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-03-27-SP

OBJET : Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité saisonnière, année 2025.

En raison des nécessités de service dans les directions des sports, de la culture et du Pôle Accueil Jeunes, il y a lieu de créer des emplois non permanents pour des accroissements saisonniers d'activité, sur le fondement de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-l-2°) et du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P) et notamment son article L332-23.2.

Au titre de l'année 2025, l'accroissement saisonnier d'activité concerne les emplois énumérés ci-après et est lié notamment au renfort ponctuel des équipes techniques et informatiques, au fonctionnement du plan d'eau en saison d'ouverture au public et aux activités jeunesse et culture. Les contrats de recrutement correspondants doivent être conclus pour une durée maximale de 6 mois sur une période de référence de 12 mois consécutifs, en fonction des besoins réels des services en termes d'effectifs, de périodes d'emploi et en respectant la procédure de recrutement définie en Comité Social Territorial.

Il est précisé que la rémunération des agents recrutés sur ces bases pourra être majorée en fonction des éventuelles heures supplémentaires réalisées en application des dispositions de la délibération n°B2021-09-04-SG du 15 décembre 2021 ou en fonction du régime indemnitaire défini par la délibération n° 2020-07-19 SP du 24/09/2020.

Les besoins pour le service des sports s'étendent sur la période du 1er juin au 31 août 2025 :

DIRECTION DES SPORTS	CADRE D'EMPLOIS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	FONCTIONS	REMUNERATION
Plan d'eau	Educateur APS	3	3 postes de surveillants de baignade	Limite indice terminal du grade de référence
Plan d'eau	Adjoint Technique	2,4	2 postes d'agents d'entretien	Limite indice terminal Echelle C1
Plan d'eau	Adjoint Technique	1	1 poste de Gardien	Limite indice terminal Echelle C1
Bassin apprentissage natation	Educateur APS	2	2 postes de surveillants de baignade	Limite indice terminal du grade de référence
TOTAL Direction des Sports		8,4	8	

Mis en ligne le 04/04/2025 à 18h13

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Les besoins pour le service culture s'étendent sur la période allant du 1er juin au 30 septembre 2025 :

DIRECTION DE LA CULTURE	CADRE D'EMPLOIS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	FONCTIONS	REMUNERATION
Visites guidées	Adjoint du Patrimoine	0,88	1 poste polyvalent de guide, agent d'accueil	Limite indice terminal Echelle C1
Musée Terre et Temps	Adjoint du Patrimoine	0,57	1 poste d'agent d'accueil	Limite indice terminal Echelle C1
Galerie Domnine	Adjoint du Patrimoine	1,03	1 poste d'agent d'accueil	Limite indice terminal Echelle C1
Ecomusée	Adjoint du Patrimoine	0,57	1 poste d'agent d'accueil	Limite indice terminal Echelle C1
		0,97		
Médiathèque	Adjoint du Patrimoine	0,77	1 poste d'aide-bibliothécaire	Limite indice terminal Echelle C1
Cathédrale	Adjoint du Patrimoine	0,77	1 poste d'agent d'accueil	Limite indice terminal Echelle C1
TOTAL Direction Culture		5,56	6	

Les besoins pour le service jeunesse s'étendent sur les périodes de fonctionnement du centre aéré :

DIRECTION POLE ACCUEIL JEUNES	CADRE D'EMPLOIS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	FONCTIONS	REMUNERATION
Accueil Jeunes Centres aérés	Néant : contrat d'engagement éducatif	16	16 postes d'animateurs	Application de la délibération n° 2015-6-1-DJ du 11/06/2015
TOTAL Direction Pôle Accueil Jeunes		16	16	

Les besoins pour le service des finances s'étendent sur la période allant du 1er juillet au 31 août 2025 :

DIRECTION DES FINANCES	CADRE D'EMPLOIS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	FONCTIONS	REMUNERATION
Informatique	Agent administratif	1	1 poste d'informaticien	Limite indice terminal Echelle C1
TOTAL Direction Finances		1	1	

Les chiffres indiqués correspondent à un plafond d'emploi qui peuvent être mobilisés en fonction des besoins réels d'activités appréciés par les chefs de service.

**Où cet exposé, après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal l'unanimité**

APPROUVE la création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité tels que définis ci-dessus, soit 31 postes correspondant à 30,96 équivalents temps plein pour les besoins des directions culture, sports, accueil jeunes et finances.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 04/04/2025 à 18h13

